MODE D'EMPLOI

Pour déposer votre demande de subvention, par trimestre, pour « Collège au cinéma » campagne 2021/2022, vous devez faire une demande en ligne sur le site dédié et sécurisé suivant : <u>https://cd77.relation-usagers.fr</u>

ATTENTION : Les établissements inscrits à « Collège au cinéma » disposent d'un compte d'accès à la plateforme de téléservices. Avant toute création de compte, veuillez vous adresser au chef d'établissement ou au gestionnaire ou au professeur coordinateur. Il ne peut y avoir deux comptes associés à un même établissement.



Un formulaire apparaît. Une fois toutes les étapes renseignées, cliquez sur le bouton « Envoyez la demande ». Votre demande a bien été envoyée pour traitement. Vous pourrez la retrouver dans votre Tableau de Bord.

6